



Paris, le 7 janvier 2013

La Maison du bricolage

Une fois n'est pas coutume, prenons exemple sur la vie domestique. A-t-on déjà vu un particulier faire réaliser des travaux par un artisan sans s'assurer de la qualité de leur exécution ? Lui serait-il acceptable de voir les joints apparents des plaques de plâtre ? Des poignées de porte qui restent dans la main ? Les fils électriques à changer au bout de quelques mois ? Des problèmes d'étanchéité ? Des boiseries bas de gamme, sources de pollution de l'air ambiant ? Un mauvais raccordement de l'évacuation du siphon qui provoque une diffusion d'odeurs nauséabondes ?

Personne ne pourrait imaginer autant de déconvenues. A Radio France, nous subissons les méfaits d'un chantier où l'on a rogné sur le **coût des matériaux** et sur la **qualité de l'exécution**. Les options prises auront pourtant des conséquences financières importantes sur les charges d'exploitation du bâtiment. Finissons-en avec les vues à court terme !

On pourrait méditer sur la lettre qu'adressait Vauban, commissaire aux fortifications, à Louvois, ministre de Louis XIV, le 17 juillet 1685 et particulièrement sur ce passage : « [...] ces rabais et bons marchés sont imaginaires, d'autant qu'il est d'un entrepreneur qui perd comme d'un homme qui se noie, qui se prend à tout ce qu'il peut, or, se prendre à tout ce qu'on peut en matière d'entrepreneur, c'est [...] mal payer les ouvriers qu'il emploie, friponner tous ceux qu'il peut, n'avoir que les plus mauvais parce qu'ils se donnent à meilleurs marché que les autres, n'employer que les plus méchants matériaux, chicaner sur toutes choses... »

En 2012, ces vérités là sont aggravées par le recours systématique des entreprises de BTP à des prestataires, qui à leur tour utilisent les services d'agences d'interim. Pour une bien piètre réalisation, quelques intermédiaires se sont servis au passage.

Avant de lancer les appels d'offre des phases 3 et 4, serait-il possible de tirer les leçons des années passées ? Il est encore temps de procéder à des **modifications du programme initial**, et de renoncer par exemple à la destruction aberrante des studios 131 à 135. Il est davantage nécessaire d'investir dans des matériaux de premier choix et une exécution de qualité dans l'intérêt d'un bâtiment durable.

Contact : unsa@radiofrance.com – 06 12 13 61 88 –
www.unsaradiofrance.fr